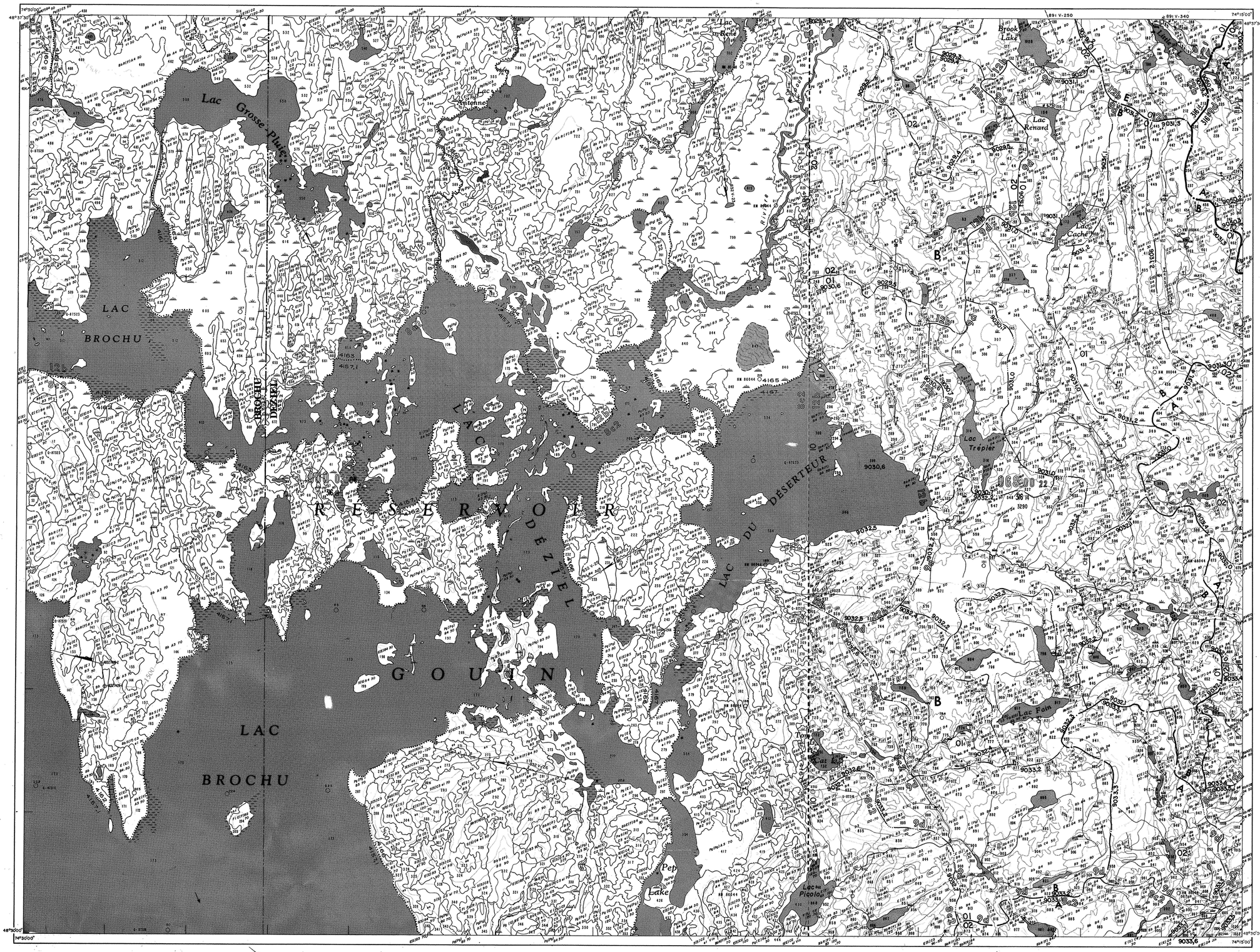

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GENERALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ECHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux		R
— — —	à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — —	à épinette noire et/ou épinette rouge	R (Ep)
— — —	à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — —	à pin gris	R (Pg)
— — —	à pin rouge	R (Pr)
— — —	à thuya (cèdre)	R (C)
— — —	à pruche	R (Pr)
— — —	à mélèze	R (Me)
— — —	(plantation)	P
Pessière		E
— — —	(épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portion résineuse)	E (E)
— — —	à mélèze (cèdre)	E (Me)
— — —	à pruche	E (Pr)
— — —	à pin blanc et/ou pin rouge	E (Pb)
— — —	à pin rouge	E (Pr)
— — —	à pin gris	E (Pg)
— — —	à sapin et/ou épinette	E (S)
— — —	(plantation d'épinette blanche)	Ep b
— — —	(plantation d'épinette de Norvège)	Ep n
— — —	(plantation d'épinette noire)	Ep g
Sapinière		S
— — —	(le sapin et/ou l'épin blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse)	S (S)
— — —	à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — —	à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — —	à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— — —	à pin rouge	S (Pr)
— — —	à pin gris	S (Pg)
— — —	à mélèze	S (Me)
— — —	(plantation de sapin baumier)	Sapb p
Pinède à pin blanc		Pb
— — —	(le pin blanc occupant plus de 75% de la portie résineuse)	Pb (Pb)
— — —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — —	avec thuya (cèdre)	Pb (C)
— — —	avec mélèze	Pb (Me)
— — —	avec pruche	Pb (Pr)
— — —	avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — —	(plantation)	Pb p
Pinède à pin rouge		Pr
— — —	(le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)
— — —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — —	avec thuya (cèdre)	Pr (C)
— — —	avec mélèze	Pr (Me)
— — —	avec pruche	Pr (Pr)
— — —	avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — —	(plantation)	Pr p
Pinède à pin gris		Pg
— — —	(le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pg (Pg)
— — —	avec thuya (cèdre)	Pg (C)
— — —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — —	avec mélèze	Pg (Me)
— — —	avec pin rouge	Pg (Pr)
— — —	avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg (Pb)
— — —	avec pruche	Pg (Pr)
— — —	avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — —	(plantation)	Pg p
Cédrière		C
— — —	(le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)
— — —	à épinette noire et/ou épinette rouge	C (Ep)
— — —	à mélèze	C (Me)
— — —	à pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)
— — —	à pin rouge	C (Pr)
— — —	à pin gris	C (Pg)
— — —	à pruche	C (Pr)
— — —	à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — —	(plantation de thuya)	Thu p
Pruchière		Pr
— — —	(la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)
— — —	à thuya (cèdre)	Pr (C)
— — —	à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — —	à mélèze	Pr (Me)
— — —	à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (Pb)
— — —	à pin rouge	Pr (Pr)
— — —	à pin gris	Pr (Pg)
— — —	à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — —	(plantation)	Pr p
MÉLÈZIN		Me
— — —	(le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Me (Me)
— — —	à thuya (cèdre)	Me (C)
— — —	à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)
— — —	à pin blanc et/ou pin rouge	Me (Pb)
— — —	à pin rouge	Me (Pr)
— — —	à pin gris	Me (Pg)
— — —	à pruche	Me (Pr)
— — —	à sapin et/ou épinette blanche	Me (S)
— — —	(plantation de mélèze européen)	Me l p
— — —	(plantation de mélèze japonais)	Me j p
— — —	(plantation de mélèze hybride)	Me h p

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

		Feuillus	Résineux
Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris		F (Pg)	F (Pg)
— — — — avec pin blanc		F (Pb)	F (Pb)
— — — — avec pin rouge		F (Pr)	F (Pr)
— — — — avec résineux		F (R)	F (R)
— — — — avec épinette		F (E)	F (E)
— — — — avec épinette noire ou rouge		F (E)	F (E)
Feuillus à bouleaux blancs avec sapin		Bb S	Bb S (F)
— — — — avec épinette noire ou rouge		Bb S	Bb S (F)
— — — — avec pin gris		Bb S	Bb S (F)
— — — — avec pin rouge		Bb S	Bb S (F)
— — — — avec résineux		Bb S	Bb S (F)
Bouleau à bouleaux jaunes avec sapin		B S	B S (F)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc		F (Pb)	F (Pb) (F)
— — — — avec pin rouge		F (Pr)	F (Pr) (F)
Peuplerais avec sapin		Pe S	Pe S (F)
— — avec pin gris		Pe S	Pe S (F)
— — avec pin rouge		Pe S	Pe S (F)
— — avec pin rouge		Pe S	Pe S (F)
— — avec épinette noire ou rouge		Pe S	Pe S (F)
Érablière rouge		Ouab	Ouab (F)
Érablière rouge résineuse		Ouab	Ouab (F)
Érablière résineuse		Er R	Er R (F)
Mélangés à feuillus tolérants		M Ft	M Ft (F)
— — sur station humide		M Ft h	M Ft h (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— d'essences intolérantes	Fi
— d'essences tolérantes	Ft
— sur station humide	Fp
Bouleaux	B
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	B (Bb)
— à bouleaux jaunes	B (B)
Peuplerais	Pe
Érablière rouge	Ouab
Érablière	Er
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er (Bb)
— à bouleaux jaunes	Er (B)
— à frênes	Er (Fr)
— à feuillus d'essences intolérantes	Er (Fi)
— à feuillus d'essences tolérantes	Er (Ft)
Plantation d'érables à sucre	Ouas p
— — à bouleaux blancs	Bouab p
— — à bouleau jaune	Bouaj p
— — à peuplier	Pe p
— — à peuplier hybride	Pe hp
— — à frêne d'amérique	Fr ap

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Juinche

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Épidémie légère
Épidémie sévère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et d'épinette blanche mixtes: 14 50% — 51 à 99%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis totale
Épidémie sévère
Inondation
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
20 "	21-40 "
30 "	41-60 "
40 "	61-80 "
50 "	81-100 "
60 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30 "	30-80 "
80-50 "	50-80 "
90-50 "	50-90 "
90-70 "	70-90 "
100-70 "	70-100 "

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges ainsi C et 90 cm.
Vieux inéquienne: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges ainsi 90 cm.
Vieux inéquienne: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges ainsi 90 cm.
Autres: peuplements inégaux où des tiges ont plus de 90 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Modérée	31 à 45%	P
Forte	46 à 55%	P
Abrupte	56 % et plus	P
Superficie accourte de pente > 15 %		s

N. B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1	2 m	3 m	4 m	5 m	6 m
A		A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%		B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%		C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%		D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. : FORTIN, WALSH & ASS. (PROJET 67)
SIGNATURE: Jacques Fortin

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. : PRODUITS FOREST. CAN. PROFIFOR LTÉE (TENURE 22)
SIGNATURE:

EXEMPLES D'IDENTIFICATION FORESTIÈRES

S (C) C3 S 60 H 5 — définition; classe de pente; classe d'âge; perturbation; classe de hauteur; classe de densité; sous groupe d'essences; groupement d'essences

R C5 s 60 R1 — classe de pente; classe d'âge; origine; classe de hauteur; classe de densité; type de couvert

Carte forestière: Photographie aérienne: 1985-86-87; Année de publication: 1988; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/11/87
Déclinaison magnétique: 17° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 4
Unité de gestion: 42
Unité d'aménagement: 2
Unité de sondage: 4
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 03
Concessionnaire ou autres: 04
Bassin hydrographique: 3
Bassin primaire: 16
Bassin secondaire: 14
Unité de gestion privée
Municipalité: 32900
Division de recensement: 3
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 4167*
Région écologique: 12b*
Municipalité régionale de comté: MRC 480 LE HAUT ST-MAURICE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32 B 15 S.E.	32 B 16 S.O.	32 A 13 S.E.	32 A 14 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32 B 10 S.E.	32 B 9 S.O.	32 A 12 S.E.	32 A 11 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32 B 7	32 B 8	32 A 5	32 A 6

32 B/9 S.O.